

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 24 avril 1975
PC/ab

remis au telex à 15 h 40

PRIORITE P - 1

432
441.2(103)
only #1.

Note BIO (75) COM 133 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

1. - Agriculture :

- a) Viande bovine (voir notre note BIO séparée n° 130),
- b) Pommes de terre de primeur (voir notre note BIO séparée n° 132),
- c) Horticulture et pêche (voir notre note BIO séparée n° 131)
- d) Exportations de fromage vers les Etats-Unis :

La Commission a procédé à un nouvel examen des problèmes liés à ses exportations de fromage aux Etats-Unis, en raison de l'intention de l'administration américaine d'imposer des droits à l'exportation sur un grand nombre de fromages qui bénéficient de restitution communautaire à l'exportation.

Tout au long des discussions avec les autorités américaines la Commission a fait valoir que les restitutions données à l'exportation des fromages communautaires ne justifient pas l'imposition des droits compensateurs, étant donné que les exportations communautaires de fromage ne sont pas à l'origine des difficultés de l'industrie laitière aux Etats-Unis. La Commission avait déjà fait de grands efforts pour parvenir à un règlement à l'amiable de cette affaire avec l'administration américaine afin de permettre à celle-ci d'invoquer ses pouvoirs discrétionnaires en vertu du "Trade Reform Act". Le 6 février la Commission a suspendu les restitutions sur les exportations de Cheddar vers les Etats-Unis et réduit les restitutions sur les autres fromages. Le 24 mars la Commission a suspendu les restitutions sur le Colby et le Monterey, et le 9 avril sur les fromages destinés à la transformation. Enfin, soucieuse d'éviter une confrontation commerciale avec les Etats-Unis dans les circonstances internationales actuelles, la Commission vent de décider de suspendre temporairement à partir d'aujourd'h les restitutions sur les exportations d'Emmenthal et Gruyère. La Commission souligne le caractère exceptionnel de cette mesure (et regrette l'attitude prise par l'administration américaine dans cette affaire).

Les exportations communautaires de fromage vers les Etats-Unis devraient normalement s'élever à 50.000 tonnes en 1975 d'une valeur d'environ \$ 90 million. Les mesures prises par la Commission auront probablement pour effet de réduire ses exportations de moitié en volume et un peu moins en valeur.

2. - Fonds social

La Commission a donné son accord à une première série de demandes de concours du Fonds social européen. Les crédits ainsi engagés s'élèvent à environ 71 millions UC répartis sur les trois exercices 1975/1976/1977. (voir notre note IP (75) 80). Il faut souligner que cette décision porte uniquement sur la première série de demandes de concours pour 1975 et que d'autres autorisations seront délivrées dans le courant de 1975.

./.

3. - Budget supplémentaire/Fonds régional

La Commission, après en avoir délibéré, a décidé de classer les crédits du Fonds régional en dépenses non obligatoires lors de l'établissement de l'avant-projet de budget 1976.

4. - Crédits à l'exportation

La Commission a décidé de retirer deux propositions de directives en date du 27 juillet 1971 concernant l'adoption de principes communs pour les opérations d'exportation vers les pays tiers. La première concernait la garantie de change, la seconde les garanties contre les hausses de coûts. Ces propositions s'inscrivaient alors dans le cadre des travaux visant l'harmonisation des systèmes nationaux d'assurance dans le domaine des crédits à l'exportation. Depuis lors, la Commission est arrivée à la conclusion que de tels systèmes, qui sont appliqués dans certains Etats membres, provoquent des distortions de concurrences, elle a donc décidé de retirer les deux propositions en question.

La Commission a demandé aux services de lui fournir pour le 1er octobre un rapport sur la manière de réaliser la suppression progressive de tels systèmes dans le domaine des crédits à l'exportation.

5. - Chili

La Commission a pris connaissance du communiqué de la CES concernant la participation à la Foire de Bruxelles de certains pays d'Amérique latine, participations ayant bénéficié d'un concours communautaire, au titre de l'assistance financière et technique aux pays en voie de développement non associés (en matière de promotion commerciale).

Ce concours a fait suite à une demande exprimée par les ambassadeurs latino-américains en tant que groupe et visait une participation groupée de l'Amérique latine dans son ensemble.

Le fait que cette manifestation se soit traduite en définitive par des réalisations individualisées par pays a conduit la Commission à réexaminer les modalités selon lesquelles sera conçu le programme 1975 d'assistance financière et technique aux pays en voie de développement non-associés, d'Amérique latine notamment.

(pour mémoire : coût de l'opération Foire de Bruxelles/Amérique latine environ 50.000 UC sur un budget total 1974 de 2,6 Millions UC.).

Amitiés

B. OLIVI

